

54^e CONSEIL DIRECTEUR

67^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2015

CD54/DIV/5
Original : espagnol

**ALLOCUTION D'OUVERTURE PRONONCÉE PAR M. LUIS ALMAGRO LEMES
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**

**ALLOCUTION D'OUVERTURE PRONONCÉE PAR M. LUIS ALMAGRO LEMES
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**

**Le 28 septembre 2015
Washington, D.C.**

**54^e Conseil directeur de l'OPS
67^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques**

Je ressens toujours un très grand plaisir à rendre visite au Dr Carissa Etienne. Aujourd'hui, je suis particulièrement content d'avoir l'occasion de vous rencontrer tous. Selon la perspective du thème central que nous avons adopté pour les cinq prochaines années, « Plus de droits pour plus de personnes », la santé et le bien-être de nos peuples sont fondamentaux dans le programme d'action pour les droits et l'équité. L'accès à la santé est un droit fondamental et, ensemble, nous devons faire en sorte qu'il soit effectivement en vigueur à travers notre continent. Chers amis, hauts responsables des pays d'Amérique, la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain.

Le clivage existant entre ceux qui ont accès à des services de santé dignes de ce nom et ceux qui en sont privés, et le fait que ce clivage soit fonction du revenu, est une injustice inacceptable. La santé est une condition nécessaire pour l'inclusion et la cohésion sociale et pour la croissance économique dans un climat de prospérité partagée à travers la société tout entière. Notre défi consiste à savoir comment traduire en pratique cet énoncé de droits. Dans notre Région, 27 % de la population n'ont pas régulièrement accès aux services de santé et 46 % sont privés d'une assurance maladie complète. Cette situation représente un énorme coût économique, social et humain, non seulement pour ceux qui sont privés de services de santé mais pour la société dans son ensemble.

L'assurance universelle ne marque pas un progrès pour le particulier qui a accès aux services de santé ; elle représente un modèle plus rentable pour la société dans son ensemble. Pour ce faire, il est essentiel de dialoguer et de parvenir à des accords sur les principaux défis que notre Région doit relever en matière de santé. C'est pour cela que l'OEA et l'OPS ont entrepris des mesures concrètes conjointement avec les États Membres afin d'améliorer les politiques publiques et les capacités des institutions nationales sur le plan de la prestation de meilleurs services aux citoyens et citoyennes du continent américain.

Cette collaboration s'est étendue à des domaines comme l'abus des drogues, les technologies de l'information et des communications pour l'amélioration de la santé et le bien-être des enfants, et même aux déterminants sociaux de la santé. Par ailleurs, avec l'adoption récente du Plan d'action de la Charte sociale des Amériques, que vous

connaissiez, il est primordial que les deux organisations continuent de resserrer ces liens de collaboration permanente sur des questions vitales pour le continent.

La coordination de nos interventions doit nous permettre d'avancer, par exemple, vers la couverture sanitaire universelle dans le contexte du Réseau interaméricain de protection sociale. Comme on le sait, l'OPS et la Banque mondiale travaillent de concert sur cette question, et nous mettons ainsi à contribution nos connaissances et notre expérience acquise dans ce domaine pour que cette collaboration soit aussi un exercice de collaboration entre l'OPS et l'OEA.

La prise en considération des femmes doit être un élément central de nos programmes d'action. L'iniquité frappe les femmes d'une manière singulière : ce sont elles les plus pauvres, celles qui n'ont pas d'emploi, qui perçoivent les plus bas salaires, et qui meurent le plus dans le continent par manque d'accès aux soins de santé, parce qu'elles ne peuvent exercer leur droit d'accéder aux services de santé publique. C'est là une question de droits fondamentaux qui, en tant que question de droit, exige une intervention et une riposte vigoureuse et immédiate. Nous devons aussi travailler ensemble sur la question de l'environnement. Sans niveau de référence en matière de santé, nous ne pourrions jamais convenablement mesurer les effets de notre utilisation de l'air, de l'eau et des sols et les effets de celle-ci sur l'être humain. Pour résoudre ces questions, la politique environnementale, la santé et les droits de l'homme doivent aller de pair.

Faisons en sorte que les Amériques soient le terrain propice à l'exécution commune de cette triple approche. Chaque année dans notre Région, environ 4,5 millions de personnes meurent à cause de maladies non transmissibles, le tabagisme étant l'un des risques principaux. Aucun droit de marché ne peut l'emporter sur un droit d'ordre public comme la santé. C'est la raison d'être du groupe de travail interaméricain sur les maladies non transmissibles. D'autre part, dans ce continent, où les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 14 % de la population totale, je voudrais souligner l'étroite collaboration entre l'OPS et l'OEA pour avancer en matière de protection des droits des personnes âgées, surtout après la récente adoption de la Convention interaméricaine sur la protection des droits fondamentaux des personnes âgées. Ce cadre réglementaire pionnier en son genre nous offre une excellente occasion de poursuivre nos actions communes.

« Plus de droits pour plus de personnes », c'est beaucoup plus qu'un « slogan » ; cela englobe une riposte face à la situation d'iniquité dans notre continent. Cela signifie que les citoyens peuvent effectivement jouir de droits qui, comme la santé, ne doivent pas rester au stade théorique mais doivent être exercés par tout un chacun.

Merci beaucoup.

- - -